

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 20/02/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 17/03/17
Affichage le : 07/04/17
Transmission préfecture le : 07/04/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170331-lmc196630-DE-1-1
Du : 07/04/17
Délibération exécutoire le : 07/04/17

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 31 mars 2017

POLITIQUE A03 MOBILITÉ DURABLE
PROJET DE LIAISON RD 30 - RD 190 : PONT À ACHÈRES BOUCLE DE CHANTELOUP
PROROGATION DE LA DÉCLARATION DE PROJET
DEMANDE DE PROROGATION DE LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Expropriation,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Code de la Voirie routière,

Vu la délibération du Conseil général du 13 juillet 2012, approuvant définitivement après enquêtes publiques et déclarant d'intérêt général le projet liaison RD 30 – RD 190 : pont à Achères-Boucle de Chanteloup,

Vu l'arrêté Préfectoral du 8 février 2013 déclarant d'utilité publique ledit projet,

Vu la délibération du Conseil départemental du 22 janvier 2016 relative au budget primitif de l'exercice 2016 réévaluant le montant de l'opération,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Sa Commission Travaux, Infrastructures et Grands projets innovants entendue,

Sa Commission Finances, Affaires européennes et générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Prend acte que le calendrier prévisionnel du projet prévoit une enquête parcellaire en 2019 et un engagement des travaux en 2020.

Décide de proroger de cinq (5) ans la durée de validité de la déclaration de projet de liaison RD 30 – RD 190 : Pont à Achères-Boucle de Chanteloup, conformément à l'article L. 126-1 du Code de l'Environnement.

Demande à Monsieur le Préfet des Yvelines de proroger d'autant la durée de validité de la déclaration d'utilité publique du projet de liaison départementale entre la RD 30 et la RD 190 avec la création d'un franchissement de la Seine (Pont à Achères).

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 31 mars 2017

PROJET DE LIAISON RD 30 - RD 190 : PONT À ACHÈRES BOUCLE DE CHANTELOUP PROROGATION DE LA DÉCLARATION DE PROJET DEMANDE DE PROROGATION DE LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Laurent Brosse

Votent POUR (40) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Bertrand Coquard, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (2) : Claire Chagnaud-Forain, Olivier De la Faire.

Procurations (8) : Sylvie D'Esteve à Philippe Brillault, Josette Jean à Pauline Winocour-Lefevre, Joséphine Kollmannsberger à Bertrand Coquard, Guy Muller à Cécile Dumoulin, Jean-François Raynal à Pierre Bédier, Yann Scotte à Cécile Zammit-Popescu, Elodie Sornay à Karl Olive, Laurence Trochu à Michel Laugier.